

## CONDITIONS PARTICULIERES DES OFFRES EN SERIE LIMITEE « VODASURF MOBILE » VODAFONE

Les prix mentionnés aux présentes conditions particulières sont exprimés TTC.

### LES OFFRES VODASURF MOBILE

Les offres VODASURF MOBILE consistent en l'acquisition d'une carte SIM donnant accès au réseau 3G/3G+/4G de Vodafone et en l'abonnement en simultané à un forfait VodaSurfMobile, dans les conditions ci-après :

Offre	VODASURF30	VODASURF60	VODASURF150	VODASURFNOLIMIT
Tarif mensuel	4900	6900	9900	11900
Descriptif de l'offre	30Go/mois + illimité de 23h à 6h	60Go/mois + illimité de 23h à 6h	150Go/mois + illimité de 23h à 6h	Illimité H24

Aucun frais d'activation n'est appliqué à l'ouverture de la ligne.

### Options

En complément à son abonnement, l'Abonné peut souscrire à l'option envoi de la facture par courrier facturée mensuellement 250 XPF.

### Service de plafonnement

L'Abonné peut fixer une limite de crédit mensuelle (plafonnement) au-delà de laquelle, il ne peut continuer à consommer sans acheter de crédit supplémentaire.

L'Abonné peut faire évoluer son plafonnement dans les conditions et limites fixées ci-dessus, sous réserve d'en informer Vodafone par écrit. Vodafone disposera de 7 jours ouvrés pour intégrer l'évolution sollicitée dans ses systèmes informatiques.

Les crédits supplémentaires éventuellement acquis par l'Abonné ne sont pas pris en compte pour le calcul du plafonnement. Le plafonnement s'applique en conséquence aux dépenses de communication en débit internet au-delà du forfait choisi et des crédits supplémentaires éventuellement acquis.

### Crédits supplémentaires de communications

L'abonné choisit soit un abonnement plafonné soit un abonnement déplafonné.

L'Abonné a choisi un abonnement plafonné : il peut à tout moment acheter des crédits supplémentaires DATA en boutiques Vodafone. Le tarif en vigueur sera de 0,19XPF/Mo pour les abonnés VODASURF30 et 0,17XPF/Mo pour les abonnés VODASURF60 et 0,10XPF/Mo pour VODASURF150.

L'Abonné a choisi un abonnement déplafonné : la connexion internet réalisée en dehors du forfait sera facturé au tarif hors forfait en vigueur, soit à 0,19XPF/Mo pour les abonnés VODASURF30 et 0,10XPF/Mo pour les abonnés VODASURF60 et 0,10XPF/Mo pour VODASURF150.

### Engagement

Le forfait VODASURFMOBILE choisi par l'Abonné est reconduit mensuellement et automatiquement. La période minimale d'abonnement est précisée sur le contrat signé par l'Abonné. Sans période minimale d'abonnement, à la discrétion du client.

L'Abonné est soumis à un des quatre cycles de facturation suivants : 1<sup>er</sup>, 8, 15 ou 22 de chaque mois.

### Evolution du forfait VODASURFMOBILE

Le changement de forfait est possible au-delà d'un (1) mois d'ancienneté sur le forfait dont il est demandé la modification si l'Abonné souhaite augmenter le montant de son forfait.

Le changement de forfait est possible passé un délai de trois (3) mois d'ancienneté sur le forfait dont il est demandé la modification si l'Abonné souhaite réduire le montant dudit forfait.

La modification de forfait sera mise en œuvre sur le cycle de facturation suivant la demande.

#### Eligibilité

Vodafone vérifie la compatibilité technique de l'offre à la situation du client et se réserve le droit de refuser l'accès à l'offre, s'il estime que les conditions techniques d'accès sont insuffisantes pour garantir une bonne qualité de service. Vodafone met à disposition de l'abonnée, à titre gratuit ou onéreux suivant sa situation technique, un équipement lui permettant d'utiliser son abonnement dans de bonnes conditions.

#### Spécificités relatives aux débits

Le débit descendant (appelé aussi download) est le flux de données que le Client reçoit sur ses propres matériels. Il participe à la rapidité à laquelle le Client accède à internet et télécharge des fichiers. Le débit montant (appelé aussi upload) est le flux de données que le Client envoie depuis ses propres matériels vers internet. Il conditionne la rapidité d'envoi des e-mails et partage des fichiers.

Les débits varient en fonction des capacités des réseaux, des spécificités techniques et de la configuration des matériels du Client et, de l'usage cumulé de plusieurs services/ applications simultanément sur les matériels du Client.

Pour un forfait VodaSurf30 et VodaSurf60 :

Débit descendant maximum de 5 Mb/s et un débit montant maximum de 2 Mbit/s avec modem compatible.

Pour un forfait VodaSurf150:

Débit descendant maximum de 8 Mb/s et un débit montant maximum de 2 Mbit/s avec modem compatible.

Pour un forfait VodaSurfNoLimit:

Débit descendant maximum atteignable de 5 Mb/s et un débit montant maximum de 2 Mbit/s avec modem compatible.

Les débits sont susceptibles d'être réduits après consommation des 200 premiers Go : débit descendant maximum atteignable de 2 Mb/s et un débit montant maximum de 1 Mbit/s.

#### Obligations et Droits du Client

Le Contrat est conclu intuitu personae. Les communications illimitées doivent être commencées et terminées dans la tranche horaire dédiée aux appels illimités ou Internet, à défaut de quoi les communications sont facturées ou débitées du forfait.

Sont interdites les communications quelle que soit leur nature émise à partir d'un autre terminal que celui dont la compatibilité technique à l'offre a pu être vérifié lors de la souscription.

Sont exclues toute utilisation partagée du service, et toute communication dont l'acheminement est détourné et/ou re-routé via un boîtier radio, SPAM, piratage.

A chaque SIM est attaché une adresse IP privée ne permettant pas l'utilisation de serveurs hébergés de façon privée dans le cadre de l'offre VodaSurfmobile.

Le Client s'interdit tout usage commercial, revente ou tout procédé visant directement ou indirectement à la cession, à la mise à disposition même gratuite de l'usage de l'offre VodaSurfMobile.

Il est rappelé que les tarifs indiqués, notamment les heures « illimitées » de connexion, supposent une utilisation privée en bon père de famille correspondant à un particulier. En particulier, l'utilisation du service à d'autres fins que privative (par exemple partage de l'accès avec des personnes extérieures au foyer) ou raisonnable (taux d'utilisation manifestement excessif pour un abonné particulier par exemple) ainsi que l'utilisation à titre gratuit ou onéreux du service en tant que passerelle de réacheminement de communications, est strictement prohibée.

Sont ainsi strictement interdites, et considérées comme abusive, notamment :

- utilisation de la SIM dans un équipement non dédié, ou
- utilisation à des fins ou de manière anormale, inappropriée, frauduleuse ou illicite ; notamment, l'abonné reconnaît que la violation des droits de propriété intellectuelle constitue un acte de contrefaçon, sanctionné pénalement et civilement, ou
- utilisation à d'autres fins que personnelles, notamment aux fins d'en faire commerce (cession ou revente totale ou partielle du Service), ou
- utilisation à titre gratuit ou onéreux en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation, ou
- tentatives d'établissement de plus de 100 sessions TCP (protocole de contrôle de transmissions) simultanées, ou
- envoi en masse et/ou à un nombre anormalement élevé de correspondants de messages électroniques (par exemple « spamming »), ou
- utilisation perturbant ou dégradant le Service ou le réseau de Vodafone ou de ses partenaires.